

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL**Haute-Vienne**

Séance du Conseil Municipal du
3 juillet 2026

Délibération n° 50/2026
portant sur la nomination du correspondant
incendie-secours.

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 3 juillet 2026 à 20h, selon convocation en date du 26 juin 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT – Marie LINET - Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT - Édith LÉGER

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Maire propose de désigner un correspondant « incendie-secours ».

Dans le cadre de ses missions, le correspondant peut :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre, par la commune, de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

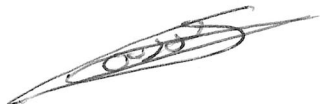
Vu l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure ;

M. Jacques FAURIOT se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de nommer M. Jacques FAURIOT correspondant « incendie-secours ».

Adrien COUSSY
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 3 juillet 2026
Régis de SOLMS,
Maire

